



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5030852

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 5/03/2025 15H50 C:025094 I:02857
V/REF : 1001016
V/Email reçu le Mercredi 05/03/2025 a 15H50

SEMCODA
Agence de Trévoux
Le Grandiflora
21 RUE DES MAGNOLIAS
01600 TREVoux

V/REF.IMM. 00409
IMMEUBLE : LE CLOS DUPUIS -0409
22, RUE DU BAN THEVENIN
LES RUSSULES/SOUCHETTES
01800 MEXIMIEUX

Vaulx en Velin, le 18 Mars 2025

Référence Marché: M_231009002-1

LOCALISATION : ALLEE N22 THEVENIN - LOGEMENT DE MME GUERRIER AU RDC - TEL.:*07
68622154* OU 04 74610796
VOUS POUVEZ ESSAYER AU 06,37,81,32,21 / 09,67,47,65,46

MOTIF : INTERVENIR POUR REPARATION VOLET BATTANT PVC PAR POSE DE PLATINE METAL
Donneur d'ordre : M. J.P. GIORDANO

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 07/03 A 15H15 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE ME GUERRIER AU REZ DE CHAUSSEE
- NOUS CONSTATONS QUE LE SYSTEME D'OUVERTURE ET FERMETURE DU VOLET
BATTANT EST CASSE
ESSAI D'UNE REPARATION PROVISOIRE SANS RESULTAT, IL EST NECESSAIRE
DE POSER UNE PLAQUE POUR POUVOIR FIXER L'ARRET DU VOLET

LE 13/03 A 10H30 :
INTERVENTION D'UNE EQUIPE A DEUX TECHNICIENS
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE ME GUERRIER AU REZ DE CHAUSSEE
DEGONDAGE DES VOLETS
REMPLACEMENT DU SYSTEME D'OUVERTURE ET DE FERMETURE
REPOSE DES VOLETS
ESSAI ET CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT

OBSERVATIONS : CS AB Email envoyé le 16/03/25 a 10H05 M. J.P. GIORDANO

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5030852

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Trév.01	2	71,61		71,61
1,00	MS00063-Reglage d'un volet battant	2			Pour mémoire
1,00	MS00059-Rempl.Arret/Gonds/Penture/Croche	4	46,03		46,03
1,00	MS00063-Reglage d'un volet battant	4	51,15		51,15
TOTAL H.T.					168,79
T.V.A. a 10,00%					16,87
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>185,66</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 30 Avril 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1001016 du 05/03/2025

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE TREVoux
21, rue des Magnolias
Le Grandiflora
01600 TREVoux
Tel:04.81.51.03.10

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061
Téléphone : 04.78.79.36.36
Fax : 04.78.79.35.35 Mail: jpierre.giordano@semcoda.com

Référence de la Demande

N°: 794 006 du 09/12/2024
THCMEEPP Txv hors contra Menuiseries ext Partie privat.
01-EE-2211-ENT-61563100
Marché : M - 231009002-1

Lieu d'intervention

MME GUERRIER Joelle
22 RUE DU BAN THEVENIN
LE CLOS DUPUIS-LES SOUCHETTES
01800 MEXIMIEUX

Téléphone : 07.68.62.21.54 / 04.74.61.07.96
00409-00007-00002-00002 H / Type 3

Etage : RDC

Date entrée: 01/11/1988

Délai

Date limite exécution : 20/03/2025

Observations

Réparation volet battant PVC par pose de platine métal

Tel Mme GUERRIER : 07-68-62-21-54 ou 04-74-61-07-96

BC modifié le 17/03/25 suite à rapport d'intervention

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	71,62	71,62	7,16	78,78
MS00063 POSE D'UNE PLATINE METAL SUR VOLET PVC compris resserrage des pentures, ajustage des volets, graissage des pièces en mouvement, y compris toutes sujétions	1,00	51,16	51,16	5,12	56,28
MS00059 Arrêt/Gonds/Penture/Crochets de volets y compris toutes sujétions	1,00	46,04	46,04	4,60	50,64
Total H.T.					168,82
Total TVA					16,88
Total TTC					185,70

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVoux



Bon de Commande

N° : 1001016 du 05/03/2025

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE TREVoux
21, rue des Magnolias
Le Grandiflora
01600 TREVoux
Tel:04.81.51.03.10

Demande de travaux suivie par GIORDANO JEAN-PIERRE (Trévoux) le 05/03/2025

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Karine COGNET

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVoux



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE TREVOUX 21, rue des Magnolias Le Grandiflora 01600 TREVOUX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **22 RUE DU BAN THEVENIN LE CLOS DUPUIS-LES SOUCHETTES 01800 MEXIMIEUX**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **TREVOUX**

le **17/03/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1001016